

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du trente juin deux mille dix-sept

=====

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoint, I. BONNEVILLE, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, Ch. PROST-ROMAND, B. NOUGIER, C. ARBEZ, R. TEDOLDI.

Etait excusé : Y. BONDIER-MORET procuration B. BOURGEOIS,

Etaient absents : A-M. JOLY, F. ANTONIO.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal souhaite saluer l'implication de Joël GARNIER-CHEVASSUS auprès des associations et présente ses très sincères condoléances à sa famille.

Désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales

Le Maire rappelle les principes de l'élection sénatoriale. Le Conseil Municipal procède au vote. Sont élus à l'unanimité en tant que délégués : Jean-Gabriel NAST, Bénédicte BOURGEOIS et Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON. Sont élus suppléants : Odette MOUGIN, Yann BONDIER-MORET et Valérie DUMONT-GIRARD.

Aire de camping-cars

Le Maire informe que les travaux relatifs à la création de l'aire de camping-cars sont quasiment terminés. Pour le bon fonctionnement de ce service, il convient d'établir une convention d'exploitation avec la Communauté de Communes Haut-Jura ARCADE. Le Maire expose qu'il est également nécessaire de créer une régie de recette.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention d'exploitation et à créer la régie de recette correspondante. Martine VUILLERMET est nommée régisseur titulaire et Carole VARRIER régisseur suppléant.

Accueil de loisirs

Le Maire présente la réactualisation du prix des repas proposée par Mille et Un Repas. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer le prix des repas enfants à 5.21 € ttc, les repas adultes à 5.63 € ttc et les pique-niques à 3.49 € ttc. Ces repas sont facturés aux parents à prix coûtant.

Subventions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser :

- les subventions annuelles au CCAS, Comité des Fêtes de La Doye, Souvenir Français, Noël des personnes âgées et des enfants.
- une subvention exceptionnelle à l'Union Musicale de 1420 € pour l'organisation de la Fête Patronale et de 300 € pour l'achat d'instruments.
- une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Amica des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet.
- une subvention de 800 € à l'association des Amis des Orgues du Haut-Jura pour l'organisation du concert à l'église le 10 août 2017.
- une subvention exceptionnelle à l'OMSL de 600 € pour l'organisation d'un théâtre le 23 septembre 2017 à Longchaumois : « La tentation de Lacuzon »

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Réfection clocher église

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demandes de subventions pour le financement de la réfection de la couverture du clocher n'ont pas abouti, il propose de solliciter la totalité de l'enveloppe de l'Engagement pour les Solidarités territoriales Jurassiennes (ESTJ 2016-2018).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura dans le cadre de l'ESTJ.

Mobilier de l'église

Le Maire présente les devis établis par le centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art pour la restauration de certaines statues.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Jura.

Indemnités gardiennage de l'Eglise

Le Conseil Municipal prend acte que le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église, pour un gardien ne résidant pas dans la commune, est de 120.97 €.

SIGF de la Forêt du Massacre

Le Maire donne lecture d'un courrier du SIGF concernant l'acquisition en indivision d'une parcelle. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette parcelle.

Restructuration du domaine skiable de la station des Rousses

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses Haut-Jura relatif à la restructuration de ses équipements de transport de remontées mécaniques.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord de principe pour l'aménagement de la plateforme d'arrivée située sur les parcelles en indivision avec la Commune de Prémanon, et donne son autorisation pour modifier l'accès à l'antenne TDF.

Recensement de la population

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, Carole VARRIER est nommée coordonnateur communal.

SIDEC

Le Maire présente un document relatif au suivi et à l'évolution du service énergies et réseaux électriques dans le Jura et pour notre commune.

Boucherie

Suite à la demande d'achat de l'ensemble du bâtiment, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre et donne toute délégation au Maire pour traiter ce dossier.

Droit de Préemption Urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal que désormais c'est la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade qui est compétente pour traiter des DPU après avis de la Commune.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire présente :

- ✓ une information sur l'opération « le Jour de la nuit ».
- ✓ un courrier de Madame Dominique ZERBINO, qui souhaite transformer le chalet de Rosset en « boîte à livres », en se chargeant de fournir les 100 à 150 premiers livres. L'ensemble des membres du Conseil Municipal salue cette initiative et donne son accord, en s'interrogeant toutefois du fonctionnement à mettre en place en hiver (le chalet utilisé pour le ski et humidité pour les livres).

- ✓ un dossier d'information sur les centrales villageoises.
- ✓ une note d'information de l'AMF relative aux rythmes scolaires.
- ✓ un arrêté préfectoral autorisant l'épreuve cycliste « La Forest'Cime ».
- ✓ les remerciements de l'ACCA de Longchaumois pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Séance levée à 23 h 30

Fait en Mairie, le 06 juillet 2017

Le Secrétaire de séance
Raphaël TEDOLDI